

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3764

8 décembre 2014

SOMMAIRE

1875 Finance (Luxembourg) S.A.	180636	GPM South America Investments S.A. ..	180672
AL Alu S.à r.l.	180650	IH International S.A.	180662
Al Beauty S.à r.l.	180650	manatee consilium	180626
Alnitak S.à r.l.	180643	NREP Transactions Holding 2 S.à r.l. ...	180662
AOA S.A.	180651	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	180631
Apaj Holding S.A.	180640	Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A.	180632
Bakul S.à r.l.	180627	Permira Credit Solutions II Senior S.A. .	180634
Berloc S.à r.l.	180659	Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l.	180659
BlueBay High Yield Bond Investments (Lu- xembourg) S.A.	180627	San Faustin S.A.	180629
BlueBay High Yield Institutional Credit Se- lect Investments (Luxembourg) S.A. ...	180627	Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.	180636
Boetie Luxco S.à r.l.	180653	Silver Arrow B 2007 S.à r.l.	180629
Carl Kliem S.A.	180641	Silver Oryx B 2007 S.à r.l.	180629
Circle EU S.A.	180657	Suridan Invest S.C.Sp	180629
COMFIN Structured Commodity Finance S.A.	180658	Symbols S.A.	180636
Compagnie Internationale de l'Alzette S.A.	180658	Syniverse Technologies S.à r.l.	180658
Compagnie Luxembourgeoise de Finance- ment de Commerces	180658	Traiteur-Lux Evénements S.à r.l.	180636
Constellation Software Luxembourg	180656	TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA .	180639
Constructions Métalliques Franck SA ...	180658	Two I.C. Finance S.A. SPF	180638
Cookconcept S.à r.l.	180656	VF Sourcing Latin America S.à r.l.	180638
Crystal Onyx S.à r.l.	180657	Westondale S.A.	180626
Elderflower Infrastructure VIII S.à r.l. ...	180664	Westondale S.A.	180626
Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	180659	Westondale S.A.	180637
FR Acquisition Corporation (Luxem- bourg), S. à r.l.	180664	WPP TNS US S.à r.l.	180626
		Zulu II S.à r.l.	180637

Westondale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.583.

—
EXTRAIT

Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 10 novembre 2014 de son mandat d'administrateur de la société WESTONDALE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127 583 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Pierre HIGUET.

Référence de publication: 2014178128/15.

(140203387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

—
Les comptes annuels au 30.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2014.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2014178144/12.

(140203957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Westondale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.583.

—
EXTRAIT

Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 10 novembre 2014 de son mandat d'administrateur de la société WESTONDALE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127 583 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2014178129/15.

(140203387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

manatee consilium, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 92.879.

—
Suite à la liquidation de manatee en date du 23 octobre 2014, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Mr Philippe Dominique Worré

Demeurant Ferme du Klingelbour L-8154 Bridel

Né le 01.06.1966 à Bruxelles (Belgique) 25 parts sociales

TOTAL: 25 parts sociales

La nouvelle adresse du gérant Mr Philippe Dominique Worré est Ferme du Klingelbour L-8154 Bridel.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014178169/15.

(140204442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

BlueBay High Yield Bond Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.945.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014178262/10.

(140204988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.658.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014178263/10.

(140204986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Bakul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.630.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the seventh of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

"KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, "the principal",

here represented by Mr Steve Gouveia, with professional address at Luxembourg,

"the proxyholder",

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company «BAKUL S.à r.l.», société à responsabilité limitée, having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 170630, has been incorporated on July 20, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2202 on September 05, 2012.

2. That the corporate capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares") of one euro (EUR 1.-) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the principal, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

"la mandante",

ici représentée par Monsieur Steve Gouveia, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

"le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée «BAKUL S.à r.l.», ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 170630, a été constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202 le 05 septembre 2012.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (les "parts sociales") d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la mandataire de la mandante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GOUVEIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15173. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014178274/88.

(140204644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014177982/10.

(140203834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Silver Arrow B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Les comptes annuels de la société Silver Arrow B 2007 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177968/10.

(140203894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Silver Oryx B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.941.

Les comptes annuels de la société Silver Oryx B 2007 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177969/10.

(140203895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Suridam Invest S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 191.855.

Excerpts of the limited partnership agreement of Suridam Invest S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 5 November 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Suridam Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191771 (the "General Partner").

2. Name, Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name "Suridam Invest S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose (objet social) of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Partnership is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies,

the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is located at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (faute délibérée) or gross negligence (négligence grave).

The General Partner shall represent the Partnership vis-à-vis third parties.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 5 November 2014, for an indefinite term.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extraits du contrat social (limited partnership agreement) de Suridam Invest S.C.Sp., une société en commandite spéciale, exécuté le 5 novembre 2014

1. Associés étant solidairement et indéfiniment responsables. Suridam Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191771 (l'«Associé Commandité»).

2. Dénomination, Objet, Siège social, Exercice social.

(i) Dénomination

La société en commandite spéciale aura pour dénomination «Suridam Invest S.C.Sp.» (la «Société»).

(ii) Objet

L'objet social de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, sociétés en commandites ou toute autre forme d'association et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité qui sert directement ou indirectement son objet social. La Société exerce tous les droits et obligations se rapportant à tous titres ou intérêts détenus dans d'autres sociétés.

(iii) Siège social

Le siège social de la Société est situé au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice social

L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

3. Désignation du gérant et des pouvoirs de signature. La gérance de la Société incombe à l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité devra gérer la Société conformément aux dispositions du contrat social ainsi que dans le meilleur intérêt de la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés sera limitée aux cas de faute délibérée ou de négligence grave.

L'Associé Commandité représentera la Société vis-à-vis des tiers.

4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle prend fin. La Société commence le 5 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2014177975/77.

(140203652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 151582, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 565 vom 17. März 2010. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 11. September 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.703,26 (einunddreißigtausend siebenhundertdrei Komma sechszwanzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 70.328,759 (siebzigtausend dreihundertachtundzwanzig Komma siebenhundertneunundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- eine Million (1.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie; und
- zehn Millionen (10.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) zuzüglich Emissionsagio von bis zu neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Eurocent (999,99 EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Eurocent (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und neunundneunzig (99) Eurocent nach Ermessen des Managers) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 22. September 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um 24,75 EUR (vierundzwanzig Komma fünfundsiebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 2.474,999 (zweitausend vierhundertvierhundertsechzig Komma neunhundertneunundneunzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro (EUR 999,99 EUR),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.728,01 (einunddreißigtausend siebenhundertachtundzwanzig Komma Null ein Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 72.803,759 (zweiundsiebzigtausend achthundertdrei Komma siebenhundertneunundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 31.728,01 (thirty-one thousand seven hundred and twenty-eight point zero one Euro) represented by 3,099,998.000 (three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight point zero) Manager Shares and 72.803,759 (seventy-two thousand eight hundred and three point seven hundred and fifty-nine) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52042. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. November 2014.

Référence de publication: 2014177884/83.

(140203550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.833.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

Permira Credit Solutions II Master L.P. 1, a limited partnership, having its registered office at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 6DJ, Channel Islands and registered with the Guernsey limited partnership register under number 2147,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 30th, 2014.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.833, incorporated by a deed drawn up on 24 September 2014 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since then.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the agenda:

180633

Agenda

1. Amendment and restatement of article 7 of the Articles.
2. Amendment and restatement of article 24.5 of the Articles.

The Sole Shareholder declares and requests the undersigned notary to enact that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 7 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **7. Transfer of shares.** The Shares are freely transferable subject as provided in the 1915 Law."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 24.5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **24.5.** "Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from the Non-US Proportion of all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain")."

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, who is known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (le "Notaire").

A comparu:

Permira Credit Solutions II Master L.P. 1, un limited partnership, ayant son siège social à PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 6DJ, Îles Anglo-Normandes et immatriculée auprès du registre des limited partnerships de Guernesey sous le numéro 2147,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 octobre 2014.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.833, constituée en vertu d'un acte en date du 24 septembre 2014 par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modifier et refondre l'article 7 des Statuts.
2. Modifier et refondre l'article 24.5 des Statuts.

L'Actionnaire Unique déclare et requiert le notaire soussigné de prendre acte que:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre l'article 7 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **7. Transfert des actions.** Les Actions seront librement transférables conformément à la Loi de 1915."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre l'article 24.5 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **24.5.** "Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de la Proportion UK de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de cas principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital")."

Frais

Les dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportées par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ainsi qu'à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante qui est connue par le notaire par son nom de famille, nom, état civil et résidence, elle a signé avec le notaire, a ensemble signé cet acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 novembre 2014. LAC/2014/51958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177890/94.

(140203555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Permira Credit Solutions II Senior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.830.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

Permira Credit Solutions II Senior L.P. 1, a limited partnership, having its registered office at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 6DJ, Channel Islands and registered with the Guernsey limited partnership register under number 2148,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 30th, 2014.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Permira Credit Solutions II Senior S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.830, incorporated by a deed drawn up on 24 September 2014 by the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since then.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the agenda:

Agenda

1. Amendment and restatement of article 7 of the Articles.
2. Amendment and restatement of article 24.5 of the Articles.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 7 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **7. Transfer of shares.** The Shares are freely transferable subject as provided in the 1915 Law."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 24.5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **24.5.** "Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from the Non-US Proportion of all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain")."

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, who is known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (le "Notaire").

A comparu:

Permira Credit Solutions II Senior L.P. 1, un limited partnership, ayant son siège social à PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 6DJ, Îles Anglo-Normandes et immatriculée auprès du registre des limited partnerships de Guernesey sous le numéro 2148,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 octobre 2014.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Permira Credit Solutions II Senior S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.830, constituée en vertu d'un acte en date du 24 septembre 2014 par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modifier et refondre l'article 7 des Statuts.
2. Modifier et refondre l'article 24.5 des Statuts.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre l'article 7 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **7. Transfert des actions.** Les Actions seront librement transférables conformément à la Loi de 1915."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre l'article 24.5 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **24.5.** "Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de la Proportion UK de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de cas principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital")."

Frais

Les dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportées par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ainsi qu'à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante qui est connue par le notaire par son nom de famille, nom, état civil et résidence, elle a signé avec le notaire, a ensemble signé cet acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 novembre 2014. LAC/2014/51960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177894/93.

(140203806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014177962/10.

(140203757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Traiteur-Lux Evénements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 167.303.

Les statuts coordonnés au 10 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178036/10.

(140203743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Symbols S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178030/10.

(140203921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

1875 Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.827.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2162 du 30 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2014178159/12.

(140203790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Zulu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.300.

—
Abänderungsauszug

Bei den „BESCHLÜSSEN DER GESELLSCHAFTER“ der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZULU II S.à r.l., mit Sitz in 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen unter der Nummer B 131.300 beim Handelsregister in Luxemburg, welche die Liquidation der oben genannten Gesellschaft zur Tagesordnung hatten,

gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. Oktober 2014, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde,

einregistriert in Luxemburg AC, am 21. Oktober 2014, LAC/2014/49078, mit einer Gebühr von 12.- EUR und im Zuge der Hinterlegung beim Handelsregister in Luxemburg am 30. April 2012,

wurde ein Irrtum begangen in dem Sinne dass der Bezeichnung des Liquidators sowohl in der deutschen als auch in der englischen Fassung, mit „Hackston Professional Accounting and Financial Services S.à r.l.“ angegeben wurde. Richtig lautet diese Bezeichnung „Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l.“

Infolgedessen muss die Bezeichnung dieses Liquidators in der englischen und deutschen Fassung folgendermaßen lauten:

Deutsche Fassung:

Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-5222 Sandweiler, 53, Am Steffesgaard und eingetragen im H.G.R. Luxemburg Sektion B unter der Nummer 129.550.

Englische Fassung:

Hackston Professional Accounting and Financial Services S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at L-5222 Sandweiler, 53, Am Steffesgaard and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 129.550.

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2014. LAC/2014/53132. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

Pour extrait conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178155/33.

(140203608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Westondale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.583.

—
EXTRAIT

Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 10 novembre 2014 de son mandat d'administrateur de la société WESTONDALE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127 583 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2014178127/15.

(140203387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

VF Sourcing Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.422.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 17 novembre 2014 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant de catégorie B suivant à compter du 17 novembre 2014:

Monsieur Patrick J.P. Willems, avec adresse professionnelle au 110, C. Van Kerckhovenstraat, Fountain Business Park, B-2880 Bornem, Belgique.

Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 17 novembre 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Helen H. Haigh, née le 21 février 1975 à York, Royaume-Unis, avec adresse professionnelle au 105, Corporate Center Boulevard, 27408 Greensboro, North Carolina, États-Unis d'Amérique

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, gérant de catégorie A;
- Madame Stéphanie Jung-Schut, gérant de catégorie A;
- Monsieur Ryan K. Smith, gérant de catégorie B;
- Madame Helen H. Haigh, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Sourcing Latin America S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014178110/25.

(140204156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Two I.C. Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.860.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le treize novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme sous forme d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial "MWM Luxembourg" société anonyme S.P.F., établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 6, Avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg B138.283, constituée le 14 avril 2008 par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1305 du 28 mai 2008, (la "Mandante"), dûment représentée par:

Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé par l'administrateur unique de la susdite mandante, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «la comparante».

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que La société anonyme "TWO I.C. FINANCE S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 781 du 27 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.860 II.- Que le capital social de la société anonyme "TWO I.C. FINANCE S.A. SPF", pré-qualifiée, s'élève actuellement à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 70.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entière du capital émis de la société.

III.- Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "TWO I.C. FINANCE S.A. SPF".

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/11/2014. Relation: EAC/2014/15337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178056/48.

(140203698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.725.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le treize novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit suisse "Trust Partners S.A.", ayant son siège social à CH-1208 Genève, 15, Rue Pierre Fatio, inscrite au registre de commerce de Genève (Suisse) sous le numéro CH-660-1897006-3, (la "Mandante"), dûment représentée par:

Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé par l'administrateur unique de la susdite mandante, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «la comparante».

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que La société anonyme "TRUST PARTNERS (Luxembourg) S.A.", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2771 du 14 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.725.

II.- Que le capital social de la société anonyme "TRUST PARTNERS (Luxembourg) S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), représentant l'entière du capital émis de la société.

III.- Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "TRUST PARTNERS (Luxembourg) S.A."

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/11/2014. Relation: EAC/2014/15338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178055/47.

(140203697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Apaj Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.392.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FUNECAP TOPCO, une société par actions simplifiée établie et existant selon le droit français, ayant son siège social au 63 rue Pierre Charron, F-75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533 665 287, actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «APAJ HOLDING S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61392, constituée par acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 54, en date du 23 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent trente-cinq mille euros (EUR 2.635.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des actions de la Société et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que toutes les dettes connues de la Société ont été réglées ou sont provisionnées.

VI. La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société, connues ou inconnues à la date du présent acte.

VII. L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif à sa valeur de marché et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VIII. L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour du présent acte.

IX. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51033. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178235/61.

(140204630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.821.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den fünften November.

Vor der unterzeichneten Notarin Me Cosita DELVAUX, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der Carl KLIEM S.A., Société anonyme, (Aktiengesellschaft) mit Sitz L-1150 Luxemburg, 251, Route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 10821, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde am 23. März 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 91 vom 28. Mai 1973 und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 30 November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 670 vom 13. März 2012, (die „Hauptversammlung“) eingefunden.

I. Die Hauptversammlung wird um 16.00 Uhr eröffnet. Die Hauptversammlung bestellt Herrn Christian JUNGERS, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-2763 Luxemburg, 31-33 rue Ste Zithe, zum Vorsitzenden der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär, Frau Vera KRANTZ, beruflich ansässig in L-2763 Luxemburg, 31-33 rue Ste Zithe.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmenzähler, Herrn Jérôme BUREL, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-2763 Luxemburg, 31-33 rue Ste Zithe.

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

II. Aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, geht hervor, dass die 525.000 (fünfhundert fünfundsiebenzig tausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 5.- (fünf Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 2.625.000.- (zwei Millionen sechshundert fünfundsiebenzig tausend Euro) darstellen, bei dieser Versammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Aktionäre bestätigt haben, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Hauptversammlung teilzunehmen. und des Weiteren erklärt haben insofern ausdrücklich und unwiderruflich auf jegliche Einreden oder Anfechtungen in Bezug auf jegliche Frist- und Einberufungsformalitäten dieser Hauptversammlung zu verzichten. Da sich 128.000 (hundert achtundzwanzig tausend) Aktien der Gesellschaft im Eigenbesitz befinden, werden diese somit nicht für die Berechnung der eventuellen Anwesenheits-, sowie der Mehrheitserfordernisse berücksichtigt.

Die Anwesenheitsliste, welche von den anwesenden Aktionären bzw. den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:

“1. Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 625.000.- (sechshundert fünfundsiebenzig tausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 2.625.000.- (zwei Millionen sechshundert fünfundsiebenzig tausend Euro) auf einen Betrag in Höhe von EUR 2.000.000.- (zwei Millionen Euro) zu bringen, dies durch die Annullierung von 125.000 (hundert fünfundsiebenzig tausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 5.- (fünf Euro) und einem Agio von je EUR 27.- (siebenundsiebenzig Euro) pro Aktie, welche von der Gesellschaft gehalten werden. Das Produkt dieser Herabsetzung wird nicht ausgeschüttet;

2. Herabsetzung des ursprünglichen Ausgabeagios der Gesellschaft in Höhe des Gesamtbetrages der zu annullierenden 125.000 (hundert fünfundsiebzig tausend) Aktien und somit in Höhe eines Gesamtbetrages von EUR 3.375.000.- (drei Millionen dreihundert und fünfundsiebzig tausend Euro);

3. Herabsetzung der gesetzlichen Reserve um einen Betrag in Höhe von EUR 62.500.- (zweiundsechzig tausend fünf hundert Euro) um diese vom derzeitigen Betrag von EUR 262.500.- (zwei hundert zweiundsechzig tausend fünf hundert Euro) auf einen Betrag in Höhe von EUR 200.000.- (zweihundert tausend Euro) zu bringen. Das Produkt dieser Herabsetzung wird nicht ausgeschüttet;

4. Folgliche Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft;

5. Bevollmächtigungen im Rahmen der vorstehenden Tagesordnungspunkte;

6. Verschiedenes.“

V. Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Hauptversammlung, hat die Hauptversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 625.000.- (sechshundert fünfundsiebzig tausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 2.625.000.- (zwei Millionen sechshundert fünfundsiebzig tausend Euro) auf EUR 2.000.000.- (zwei Millionen Euro) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft gehaltenen 125.000 (hundert fünfundsiebzig tausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 5.- (fünf Euro) und einem Agio von je EUR 27.- (siebenundzwanzig Euro) pro Aktie, welche von der Gesellschaft gehalten werden und Auflösen in gleicher Höhe der diesbezüglichen nicht verfügbaren freien Rücklage auf der Passivseite der Bilanz der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Herabsetzung des ursprünglichen Ausgabeagios der Gesellschaft in Höhe des Gesamtbetrages der zu annullierenden 125.000 (hundert fünfundsiebzig tausend) Aktien und somit in Höhe eines Gesamtbetrages von EUR 3.375.000.- (drei Millionen dreihundert und fünfundsiebzig tausend Euro) und Auflösen in gleicher Höhe der diesbezüglichen nicht verfügbaren freien Rücklage auf der Passivseite der Bilanz der Gesellschaft.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Herabsetzung der gesetzlichen Reserve um einen Betrag in Höhe von EUR 62.500.- (zweiundsechzig tausend fünf hundert Euro) um diese vom derzeitigen Betrag von EUR 262.500.- (zwei hundert zweiundsechzig tausend fünf hundert Euro) auf einen Betrag in Höhe von EUR 200.000.- (zweihundert tausend Euro) zu bringen. Das Produkt dieser Herabsetzung wird nicht ausgezahlt, sondern in die freien Rücklagen der Gesellschaft (réserves libres) eingestellt.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 5 der Satzung abzuändern, um die obigen Beschlüsse wiederzugeben, so dass Artikel 5 fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.000.000.- (zwei Millionen Euro) eingeteilt in 400.000 (vierhunderttausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 5.- (fünf Euro), alle vollständig eingezahlt.“

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft sämtliche Vollmachten zu gewähren, um die vorgenannten Beschlüsse umzusetzen, insbesondere um die notwendigen buchhalterischen Umbuchungen vorzunehmen und die notwendigen Eintragungen vorzunehmen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von EUR 1.900.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die Aktionäre bzw. die Bevollmächtigten der Aktionäre, wurde gegenwärtiges Protokoll von ihnen zusammen mit der amtierenden Notarin unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, V. KRANTZ, J. BUREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. November 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014178303/96.

(140205030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Clear Leisure plc., a company having its registered office at 45 Pont Street London - SW1X08D, United Kingdom here represented by Mr. Lorenzo Barcaglioni, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 13, 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Alnitak S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117017 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1519 of August 9, 2006, the articles of incorporation of which were last amended by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on June 20, 2006, published in the Mémorial number 1964 of September 11, 2006, has required the undersigned notary to state the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the Classes of shares namely the Class A and the Class B, so that the share capital of four million four hundred and fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,452,500.-) shall be represented by one hundred and seventy-eight thousand one hundred (178,100) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to abolish the classes of managers and resolves to reclassify the existing class A managers and the existing class B managers of the Company as managers of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to completely restate the articles of incorporation so as to read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Alnitak S.à r.l (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests which object is, directly or indirectly, the acquisition, management, development and sale, for its own account, of real properties in the hotel and resort sector wherever they may be located through one or more Real Estate Funds or corporate investment vehicles and the main business purpose is the direct or indirect investment in real estate assets or real estate portfolios falling within the Core Business and in assets ancillary thereto (collectively, Investments) through one or more Real Estate Funds or corporate investment vehicles.

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Subsidiaries, Affiliates and/or any other Persons. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfill or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at four million four hundred and fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,452,500.-) represented by one hundred and seventy-eight thousand one hundred (178,100) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxyholder.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of existing managers, to confer them discharge for the accomplishment of their mandates, and to appoint as new manager as of this date and for an unlimited period of time:

Mr. Emmanuel Bordignon, asset manager, born on 20 October 1977 in Cavailon (France), residing professionally in I-20123 Milan, 1, Piazza San Sepolcro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Clear Leisure plc., une société ayant son siège social au 45 Pont Street, Londres - SW1X08D, Royaume Uni, ici représentée par Monsieur Lorenzo Barcaglioni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 13 octobre 2014.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Alnitak S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117017 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial») numéro 1519 du 9 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial numéro 1964 du 11 septembre 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer les Classes de parts sociales notamment la Classe A et la Classe B, de sorte que le capital social de quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.452.500,-) sera représenté par cent soixante-dix-huit mille cent (178.100) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'abolir les classes de gérants et a décidé de reclassifier les gérants de classe A et les gérants de classe B actuellement en fonction en tant que gérants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide la refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Alnitak S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, dont l'objet est, directement ou indirectement, l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte de propriétés immobilières dans le secteur de l'hôtellerie et le tourisme où qu'elles puissent se situer au travers d'un ou de plusieurs Fonds Immobiliers ou de véhicules d'investissement et, l'activité principale de la Société est l'investissement direct ou indirect dans des actifs immobiliers ou dans des portefeuilles immobiliers entrant dans l'Activité Principale et les actifs accessoires à celles-ci (collectivement, les Investissements) au travers d'un ou de plusieurs Fonds Immobiliers ou de véhicules d'investissement.

3.2 La Société pourra procéder à toute transaction (i) en connexion directe ou indirecte avec l'objet de la Société ou qui peut être utile à la réalisation de son objet et (ii) en relation directe ou indirecte avec l'acquisition de participations dans toute entreprise ou société sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses Filiales, Sociétés Affiliées et à toute Personne. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et entreprises et/ou obligations ou entreprises de toute autre société, et, généralement pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra procéder à Luxembourg et/ou à l'étranger à toute transaction et effectuer tout investissement qu'elle considère nécessaire or utile pour poursuivre ou développer son objet, permis aux sociétés luxembourgeoises d'après la Loi.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cents EUROS (EUR 4.452.500,-), représenté par cent soixante-dix-huit mille cents (178.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que

(ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction, de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat et de nommer Monsieur Emmanuel Bordignon, asset manager, né le 20 octobre 1977 à Cavaillon (France, demeurant professionnellement au 1, Piazza San Sepolcro, I-20123 Milan comme nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet à cette date.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BARCAGLIONI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50457. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178232/410.

(140205093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Al Beauty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Gand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.069.

Les Comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178217/10.

(140205252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

AL Alu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178213/10.

(140205181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

AOA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 11, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.352.

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre.

Par devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AOA S.A.», une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 95, Avenue de la Faïencerie, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 19 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 607 du 18 avril 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.352. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 07 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 1^{er} juillet 2002 (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno DUPONT, né le 17/01/1963 à Saint-Mard (Belgique), et demeurant à B-6769 Robelmont, 51, rue de la Poncette, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Paolo CREA, né le 18/01/1968 à Thionville (France), et demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Bruno DUPONT, né le 17/01/1963 à Saint-Mard (Belgique), et demeurant à B-6769 Robelmont, 51, rue de la Poncette.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social de L-1510 Luxembourg, 95, Avenue de la Faïencerie à L-8017 Strassen, 11, rue de la Chapelle;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

Art. 4. «La société a pour objet toutes opérations de marketing, de conseils en communication interne et externe de personnes ou d'entreprises et de relations publiques et commerciales.

La société a également pour objet la vente de toiles, de tableaux et d'objets d'art en général, ainsi que l'édition artistique.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue similaire ou connexe en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.»

4. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont inscrits sur la liste de présence; celle liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte qui sera par la même occasion enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront aussi attachées au présent acte.

(iii) L'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée, et les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avertis et informés de l'ordre du jour avant cette assemblée, et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée général des actionnaires a, à l'unanimité des voix, adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1510 Luxembourg, 95, Avenue de la Faïencerie à l'adresse suivante: L-8017 Strassen, 11, rue de la Chapelle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet toutes opérations de marketing, de conseils en communication interne et externe de personnes ou d'entreprises et de relations publiques et commerciales.

La société a également pour objet la vente de toiles, de tableaux et d'objets d'art en général, ainsi que l'édition artistique.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue similaire ou connexe en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Windhof par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. DUPONT, P. CREA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14487. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178234/137.

(140205011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Boetie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.631.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.940.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, a real estate fund established and existing in the form of a trust under the laws of the Republic of Korea, registered with the Financial Supervisory Service of Korea under number 0012421C033, acting through its trustee, NongHyup Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Korea, with registration number 110111-4809385,

here represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Boetie Luxco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.940, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Paul MEYERS, notary public residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2457 (page 117909) on 12 September 2014 (the "Company"). The Articles were last amended by a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, prementioned, on 29 September 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August

1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and nine thousand Euros (EUR 409,000.-), so as to bring it from its current amount of four million two hundred and twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 4,222,500.-) to four million six hundred and thirty-one thousand five hundred Euros (EUR 4,631,500.-), by creating and issuing four hundred and nine thousand (409,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, prenamed, the sole shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of four hundred and nine thousand Euros (EUR 409,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four million six hundred and thirty-one thousand five hundred Euros (EUR 4,631,500.-), represented by four million six hundred and thirty-one thousand five hundred (4,631,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Ms. Muriel SAM as class B manager of the Company, with effect from the date hereof, and to grant her a provisional discharge for her mandate as manager of the Company up to this date, and undertakes to renew such discharge at the annual general meeting of shareholders that will review and approve the next annual accounts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Cyril PALCANI, professionally residing at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 12 July 1980 in Amnéville, France, as class B manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date hereof.

The sole shareholder resolves that it be noted that, following the resignation and appointment referred to above, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Kyu Sung LEE, class A manager;
- Mr. Minjae SHEEN, class A manager;
- Mr. Alain PEIGNEUX, class B manager; and
- Mr. Cyril PALCANI, class B manager.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, un fonds immobilier établi et existant sous forme de fiducie sous les lois de la République de Corée, immatriculée auprès du Service de Surveillance Financière de Corée sous le numéro 0012421C033, agissant par son fiduciaire, NongHyup Bank, une société créée et existant sous les lois de la

République de Corée, ayant son siège social au 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Corée, enregistrée sous le numéro 110111-4809385,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Boetie Luxco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.940, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 août 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2457 (page 117909) du 12 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul MEYERS, susmentionné, en date du 29 septembre 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent neuf mille euros (EUR 409.000,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.222.500,-) à quatre millions six cent trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 4.631.500,-), par la création et l'émission de quatre cent neuf mille (409.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, précité, le seul associé de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quatre cent neuf mille euros (EUR 409.000,-), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 4.631.500,-), représenté par quatre millions six cent trente-et-un mille cinq cents (4.631.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mme Muriel SAM en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet à la date des présentes, et de lui accorder une décharge provisoire concernant son mandat de gérant de la Société jusqu'à cette date, et s'engage à renouveler cette décharge lors de l'assemblée générale des associés qui reverra et approuvera les prochains comptes annuels de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Cyril PALCANI, ayant son adresse professionnelle à 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, né le 12 juillet 1980 à Amnéville, France, gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes.

L'associé unique décide qu'il soit pris acte que, suite à la démission et à la nomination évoquées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Kyu Sung LEE, gérant de catégorie A;
- M. Minjae SHEEN, gérant de catégorie A;
- M. Alain PEIGNEUX, gérant de catégorie B; et
- M. Cyril PALCANI, gérant de catégorie B.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille euros.

Fait et passé à Rambrouch, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 novembre 2014. Relation: RED/2014/2321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014178265/147.

(140204171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178314/10.

(140204808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Cookconcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue de la Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 168.106.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Richard EHRHARDT, hôtelier, né à Luxembourg, le 16 juillet 1975, demeurant au 5, rue de la Chaux, L-8067 Bertrange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société «Cookconcept S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 5, rue de la Chaux, L-8067 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 168 106 et constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 02 avril 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 18 mai 2012, sous le numéro 1241 et page 59566

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa date de création.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées et toutes détenues par le comparant prénommé.

4.- Qu'en tant qu'associé unique le comparant prénommé déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat.

5.- Que l'associé unique, en sa qualité de détenteur unique des cent (100) parts sociales de la Société déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière de la Société et déclare de même avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

6.- Que partant la Société est par le présent acte liquidée;

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

8.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 3, Millewee, L-7257 Helmsange.

9.- Que l'associé unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. EHRHARDT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15175. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014178316/41.

(140204762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Crystal Onyx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.171.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.346.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 15 juillet 2014, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 juillet 2014, sous la référence L140123638:

En date du 25 juin 2014, l'associé Everstream Energy Capital Management LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 198083 Wilmington, New Castel County, Delaware, États-Unis, a transféré 3 747 543 parts sociales de la manière suivante:

- 1 668 630 parts sociales à Everstream Energy Capital Management Co Holdings LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, qui les acquiert;
- 1 877 209 parts sociales à Pagino BVBA, avec siège social au 36, Gustaaf Vanden Meerchestraat, 9000 Gent, Belgique, qui les acquiert;
- 201 704 parts sociales à Southeast Asia Renewable Energy Solutions Ltd, avec siège social au 99, Des Voeux Road Central, Dah Sing Life Building, 11^{ème} étage, Hong Kong, Japon, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Everstream Capital Management LLC, précité, avec 417 157 parts sociales;
- Everstream Energy Capital Management Co Holdings LLC, précité, avec 1 668 630 parts sociales;
- Southeast Asia Renewable Energy Solutions Ltd, précité, avec 208 579 parts sociales;
- Pagino BVBA, précité, avec 1 877 209 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178323/27.

(140204744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Circle EU S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 30.949.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur VAN ERP Cornelis, administrateur de société, demeurant à Limmatquai 70 CH-8001 ZURICH

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour CIRCLE EU S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s.à.r.l.

Référence de publication: 2014178353/14.

(140204715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

COMFIN Structured Commodity Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 166.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178364/10.

(140204317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Compagnie Internationale de l'Alzette S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.485.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014178366/10.

(140204827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 59.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178368/10.

(140204556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Constructions Métalliques Franck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 5, Z.A.C. Klengbousbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 38.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178371/10.

(140204543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Syniverse Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.914.250,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.824.

L'orthographe exacte du nom du gérant de la Société est la suivante:

- Monsieur David HITCHCOCK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Syniverse Technologies S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014179456/14.

(140205475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.540.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014178445/10.

(140204840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Berloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 66.962.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERLOC S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014178286/12.

(140204825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.434.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October,

Before us Me Francis KESSELER notary residing in Esch sur Alzette,

there appeared:

Pfizer International Luxembourg S.A., a public limited company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Hugo Gernsback L-1652 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.433,

here represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 28, 2014;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to draw up as follows:

that the prenamed entity, Pfizer International Luxembourg S.A., is the sole shareholder of Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.434 and incorporated by deed of the undersigned notary on December 22, 2000 published in the Memorial C number 515 on July 9, 2001 (the "Company").

that the articles of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 20, 2005 published in the Memorial C number 276 of February 7, 2006.

that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred thirty two million one hundred forty seven thousand two hundred Euro (EUR 432,147,200.-) so as to bring it down from its present amount of four hundred thirty two million one hundred fifty nine thousand seven hundred Euro (EUR 432.159.700.-) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of eight million six hundred forty two thousand nine hundred forty four (8,642,944) shares having a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each and incorporation of the amount of four hundred thirty two million one hundred forty seven thousand two hundred Euro (EUR 432,147,200.-) into the share premium account of the company;

2. Corresponding decrease of the existing legal reserve by an amount of forty three million two hundred fourteen thousand seven hundred seventy Euro (EUR 43,214,720.-) in order to bring it from its current amount of forty three million two hundred fifteen thousand nine hundred seventy Euro (EUR 43,215,970.-) to the amount of one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-) and allocation of the amount of forty three million two hundred fourteen thousand seven hundred seventy Euro (EUR 43,214,720.-) to the retained earnings of the Company;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed decrease of the share capital.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred thirty two million one hundred forty seven thousand two hundred Euro (EUR 432,147,200.-) so as to bring it down from its present amount of four hundred thirty two million one hundred fifty nine thousand seven hundred Euro (EUR 432.159.700.-) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of eight million six hundred forty two thousand nine hundred forty four (8,642,944) shares having a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each and incorporation of the amount of four hundred thirty two million one hundred forty seven thousand two hundred Euro (EUR 432,147,200.-) into the share premium account of the company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to reduce the existing legal reserve by an amount of forty three million two hundred fourteen thousand seven hundred seventy Euro (EUR 43,214,720.-) in order to bring it from its current amount of forty three million two hundred fifteen thousand nine hundred seventy Euro (EUR 43,215,970.-) to the amount of one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-) and allocation of the amount of forty three million two hundred fourteen thousand seven hundred seventy Euro (EUR 43,214,720.-) to the retained earnings of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

“ **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) parts having a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

(...)”

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pfizer International Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Hugo Gernsback L-1652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79433,

représentée par Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, résidant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signées “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante sus-nommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

que la société prénommée, Pfizer International Luxembourg S.A., est l'associé unique de Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 79.434 et constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 515 du 9 juillet 2001 (la «Société»).

que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 276 du 7 février 2006.

que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-deux millions cent quatre sept mille deux cents Euros (EUR 432,147,200,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente deux millions cent cinquante-neuf mille sept cents Euros (EUR 432.159.700.-) au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-) par l'annulation de huit millions six cent quarante-deux mille neuf cent quarante-quatre (8,642,944) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et par l'incorporation du montant de quatre cent trente-deux millions cent quarante-sept mille deux cents Euros (EUR 432,147,200,-) au compte prime d'émission de la société.

2. Réduction de la réserve légale de la Société pour un montant de quarante-trois millions deux cents quatorze mille sept cent vingt Euros (EUR 43,214,720,-) pour la réduire de son montant actuel de quarante-trois millions deux cent quinze mille sept cent vingt Euros (EUR 43,215,720,-) à un montant de mille deux cents cinquante Euros (EUR 1,250,-) et allocation du montant de quarante-trois millions deux cents quatorze mille sept cent vingt Euros (EUR 43,214,720,-) aux profits reportés de la Société;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter la réduction du capital social proposée.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-deux millions cent quatre sept mille deux cent Euros (EUR 432,147,200,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente deux millions cent cinquante-neuf mille sept cents Euros (EUR 432.159.700.-) au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-) par l'annulation de huit millions six cent quarante-deux mille neuf cent quarante-quatre (8,642,944) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et par l'incorporation du montant de quatre cent trente-deux millions cent quarante-sept mille deux cents Euros quatre (EUR 432,147,200,-) au compte prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire la réserve légale de la Société pour un montant de quarante-trois millions deux cents quatorze mille sept cent vingt Euros (EUR 43,214,720,-) pour la réduire de son montant actuel de quarante-trois millions deux cent quinze mille sept cent vingt Euros (EUR 43,215,720,-) à un montant de mille deux cents cinquante Euros (EUR 1,250,-) et allocation du montant de quarante-trois millions deux cents quatorze mille sept cent vingt Euros (EUR 43,214,720,-) aux profits reportés de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts ayant une valeur nominale cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

(...)”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014177896/136.

(140203290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 248.375,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.472.

Extrait de la résolution des associés de NREP Transactions Holding 2 SARL (la «Société») du 17 novembre 2014:

Les associés de la Société ont décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Mr Mark Raine en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et (ii) de nommer Mr Steen Sønderby avec adresse professionnelle au 48 A Skodsborgvej, 2830 Virum, Danemark, en tant que nouveau gérant B de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178688/14.

(140204283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of November.

before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IH International S.A (in liquidation)", (here after "the Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on 22 October 2004, R.C.S. Luxembourg number B 103 797 and which bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated on May 14, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 3, 2008, Nr 1638.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoys, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Petit, "employée privée", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as at October 20, 2014;

2. Amendment of article 4, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office from L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, with effective date as at October 20, 2014.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 4, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

" Art. 4. The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IH International S.A. (en liquidation volontaire)", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 22 octobre 2004, RCS Luxembourg B numéro 103 797, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 14 mai 2008 du notaire soussigné, publié au Mémorial C N° 1638 du 3 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 20 octobre 2014.

2. Modification subséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, avec effet au 20 octobre 2014.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52169. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014178551/87.

(140204399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.361.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178479/10.

(140205076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Elderflower Infrastructure VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.889.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184131,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Elderflower Infrastructure VIII S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and furthermore invest in real estate objects.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Share-

holder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and video-conference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares
 TOTAL: twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500 Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Ms Andrea Pabst, born on 6 April 1974, in Gladbeck, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Charleston Infrastructure III S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184131,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Elderflower Infrastructure VIII S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion et investir dans des objets immobiliers.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle possède, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous les risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que la cession ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant individuellement désigné comme "Gérant"). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples transmises par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio-conférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiennent à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente-et-un décembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prénommé, Douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à 1.500 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Mme. Andrea Pabst, née le 6 avril 1974 à Gladbeck, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014178422/466.

(140204325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

GPM South America Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.685.

Rectificatif du dépôt L140038789 enregistré et déposé le 05/03/2014

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014179201/11.

(140205727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.